

Note 3. Impôts sur le revenu

A cause des pertes subies les années antérieures et qui peuvent être reportées pour fins d'impôts sur le revenu, aucune disposition n'est requise pour fins d'impôts sur le revenu à l'égard des recettes de l'année courante.

Note 4. Capital-actions

Le capital-actions des chemins de fer Nationaux du Canada (à l'exception des actions privilégiées à quatre pour cent) et les immobilisations de Sa Majesté dans les chemins de fer du Gouvernement canadien sont compris dans la dette nette du Canada et figurent dans l'historique de l'aide de l'État aux chemins de fer, comme il est indiqué aux comptes publics du Canada.

Note 5. Fonds fiduciaire de pension

En 1956, les fonds accumulés au titre du passif des pensions ont été transférés à un Fonds fiduciaire de pension. Ces fonds, qui s'élevaient à \$153,550,588 au 31 décembre 1956, représentent le montant des pensions en vigueur aux termes du plan de 1935, mais non celui des pensions versées aux termes de plans antérieurs ni celui des augmentations accordées aux employés qui contribuaient sous le régime du plan de 1935 et qui ont pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 1952. Conformément à sa pratique établie, le chemin de fer n'a transféré ni affecté aucun montant pour fins de pension cumulative sous condition à l'égard des employés en service.

Note 6. Engagement envers la Chicago & Western Indiana Railroad Company

Aux termes d'un bail conjoint supplémentaire en date du 1^{er} mai 1952, la *Grand Trunk Western Railroad Company* et quatre autres compagnies co-propriétaires sont tenues de liquider, sous forme de loyer, un amortissement suffisant pour racheter des obligations à l'échéance et payer l'intérêt quand il est dû, à l'égard de *First Collateral Trust Mortgage 4 $\frac{3}{8}$ p. 100 Sinking Fund Bonds*, Série "A", à échoir le 1^{er} mai 1982. La quote-part de la *Grand Trunk Western* est d'un cinquième, tant que chacun des quatre autres co-locataires tient ses engagements. Le montant des obligations en cours au 31 décembre 1956 s'élevait à \$58,183,000.

Note 7. Garanties importantes

a) La *Grand Trunk Western Railroad Company* est conjointement et collatéralement responsable du principal, des intérêts et des paiements au fonds d'amortissement de 3 millions de dollars *First Mortgage 3 $\frac{1}{4}$ p. 100—30 ans*, obligations Série "A" à échoir le 1^{er} décembre 1982, envers la *Detroit & Toledo Shore Line Railroad Company*.

b) La *Grand Trunk Western Railroad Company* est collatéralement responsable de 9.68 p. 100 des intérêts sur les 6 millions de dollars de *First Mortgage—4 $\frac{1}{2}$ p. 100—50 Year Gold Bonds*, à échoir en 1957, envers la *Toledo Terminal Railroad Company*.

(Page 28 du rapport annuel du N.-C.)